

Double pour le Service juridique du DPF (avec 2 aide-mémoire en annexe et en copie + 1 copie de l'aide-mémoire sur les problèmes de double imposition pr. l'Administration fédérale des contributions)

Berne, le 19 janvier 1965

s.B.34.66.J.O. - GE/di

Novel s.B. 34.12.I.0

A l'Ambassade de Suisse

R o m e

Visite du Ministre du Trésor. -
Nationalisation des compagnies
d'électricité et problèmes de
double imposition

an	12	20	BA	H/A		3/2
Datum	20.1.	21.		21.1		
Visa	43			4-		
EPD		20.1.65				15
Ref.	s.B.34.66.J.O.					

Monsieur l'Ambassadeur,

Avant sa conférence à Zurich sur "L'evoluzione della situazione congiunturale italiana", le Ministre italien du Trésor, M. Emilio Colombo, a été reçu à Berne. Un déjeuner lui a été offert par le Conseil fédéral à la Maison de Wattenville. Y ont pris part MM. Schaffner et Wahlen. L'atmosphère a été fort agréable.

La conférence à Zurich a été suivie d'une réception et d'un diner. Le tout s'est également déroulé dans une très bonne atmosphère, détendue. La conférence, fort bien faite, a été écoutée par une audience de choix, nombreuse et attentive. La réception et le diner ont facilité les contacts avec des personnalités politiques et particulièrement du monde des affaires (banques et industrie).

Nous avons saisi l'occasion du passage à Berne du Ministre du Trésor pour appeler son attention sur les deux affaires suivantes :

- 1) la nationalisation des compagnies d'électricité et le cas Indélec,
- 2) les problèmes de double imposition.

M. le Conseiller fédéral Wahlen a remis à ce sujet deux aide-mémoire à M. Colombo. Vous en trouverez le texte en annexe.

Le premier se rapporte au cas de l'Indélec, Société suisse d'industrie électrique, à Bâle. Cette société a été plus particulièrement touchée par la nationalisation des compagnies d'électricité en Italie. Au cours d'une récente réunion du groupe de travail "Italie" de l'Association suisse des banquiers, il a été reconnu que le cas de l'Indélec méritait un examen à part, sans



- 2 -

pour autant que cela entraîne une discussion générale du problème de la nationalisation. D'où l'idée que l'Indélec soumette aux autorités italiennes compétentes des propositions susceptibles de conduire à une solution équitable dans son cas. Nous nous sommes déclarés prêts à appuyer cette demande. C'est ce qui a été fait par la remise de l'aide-mémoire.

Nous avons d'autre part facilité, hier soir à Zurich, une prise de contact entre l'Indélec et le Ministre du Trésor. M. Egli, directeur, a été le porte-parole de l'Indélec, en l'absence du président, M. Pfenninger (directeur général du Bankverein), malade. Il appartient maintenant à l'Indélec de formuler encore ses propositions par écrit et de les soumettre à Rome. Dès que nous en connaissons le texte, nous vous en ferons tenir une copie pour votre information. En attendant, nous vous envoyons sous ce pli une photocopie d'une lettre du 2 décembre de l'Indélec, qui vous renseignera sur le problème qui se pose à cette société.

Quant au deuxième aide-mémoire, il reprend la question de la conclusion d'une convention en matière de double imposition. Comme vous le savez, d'importantes divergences d'opinion existent en la matière entre la Suisse et l'Italie. Déférant au désir exprimé par les milieux économiques intéressés, il nous a malgré tout paru indiqué de rappeler une fois de plus aux Italiens cette affaire en suspens, en faisant remarquer que la conclusion d'une convention ne manquerait pas d'influencer favorablement un développement éventuel des investissements suisses en Italie. Pour votre information personnelle, nous ajoutons que rien ne presse toutefois pour l'instant. En effet, des négociations sont en vue avec l'Allemagne, qui désirerait revoir certains points de l'accord existant, parmi lesquels celui de l'entraide judiciaire - un point qui nous intéresse aussi sous le rapport des négociations avec l'Italie. Aussi aimerions-nous connaître de toute façon le résultat de telles négociations avec l'Allemagne, tout au moins lors d'une première phase des pourparlers.

Lors de la remise des deux aide-mémoire, M. Colombo a déclaré à M. Wahlen que les deux affaires en question seraient examinées dès après son retour à Rome et que nous serions informés, le moment venu, de la position des autorités italiennes.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Annexes

*Konrad m. Berta
an Mr. Widmer
23. I. A*

Micheli